

**MAPA TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON MÉDICALE:
LOT 3 MENUISERIES INTÉRIEURES**

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales; notamment les articles L. 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 1 et R.2122-2 ;

Vu la délibération n°2023DELIB070 en date du 4 juillet 2023 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation du marché de travaux du lot 3 « Menuiseries intérieures» de l'opération de travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale ;

Considérant qu'en vertu de l'article de l'article R.2122-2 du code de la commande publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables peut être conclu pour le lot 3 « Menuiseries intérieures», compte tenu qu'aucune offre n'avait été déposée dans les délais prescrits par les documents de la consultation ;

Considérant que trois entreprises ont remis une offre ;

Considérant l'analyse de la maîtrise d'œuvre et la négociation menée justifiant l'attribution du lot 3 à l'entreprise MOULET & CARRARA pour un montant de 90 650,34 € HT;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché du lot 3 « menuiseries intérieures », dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement intérieur de la maison médicale, pour un montant total hors taxe de 90 650,34 € HT à l'entreprise MOULET & CARRARA, domiciliée à MARNAZ (74169).

Article 2 : dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'autorisation de programme Local activités médicales :

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 1^{er} août 2023

Le Maire
Lucas RUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le